



## Extrait du procès-verbal ou copie de résolution

---

La Municipalité du Canton de Stratford tient une séance ordinaire de son conseil, le seizième (16<sup>e</sup>) jour du mois de février 2026 à 19 h au Centre Communautaire de Stratford, situé au 170 de l'avenue Centrale Nord à Stratford à laquelle sont présents :

Monsieur Jean-François Gosselin, conseiller	siège # 1
Monsieur Alain Boulianne, conseiller	siège # 2
Madame Isabelle Couture, conseillère	siège # 3
Madame Guylaine Lapierre, conseillère	siège # 4
Monsieur Jocelyn Plante, conseiller	siège # 5
Madame Natalie Gareau, conseillère	siège # 6

Les membres du conseil forment le quorum sous la présidence du maire, monsieur Daniel Morin.

Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur William Leclerc Bellavance, est également présent, agissant à titre de secrétaire.

---

## AVIS DE MOTION

---

### **RÈGLEMENT NO 1256 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX BÂTIMENTS ASSUJETTIS**

Je, soussigné, Alain Boulianne, donne avis qu'il sera adopté lors d'une prochaine séance du Conseil le projet de règlement no 1256 modifiant le règlement relatif à la démolition d'immeubles afin de modifier certaines dispositions relatives aux bâtiments assujettis.

Le projet de règlement no 1256 est déposé aux membres du conseil et est présenté. Ce projet de règlement sera soumis pour adoption à la séance ordinaire du 16 mars 2026.

Copie certifiée conforme  
Ce 17 février 2026

*William Leclerc Bellavance*

William Leclerc Bellavance  
Directeur général et greffier-trésorier

---

## RÈGLEMENT No 1256 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES No 1212 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX BÂTIMENTS ASSUJETTIS

---

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Stratford a adopté le règlement relatif à la demande de démolition n° 1212 et qu'il est entré en vigueur le 15 février 2023;

ATTENDU QUE le conseil désire modifier les bâtiments assujettis au règlement;

ATTENDU QUE le conseil désire bonifier la description de documents et renseignements exigés pour une demande de démolition;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à notre session du conseil du 16 février 2026;

IL EST EN CONSÉQUENCE décrété par le présent règlement :

### **ARTICLE 1**

Le règlement relatif à la demande de démolition d'immeubles n° 1212 est modifié par le présent règlement.

### **ARTICLE 2**

L'article 4.2 intitulé *Immeubles assujettis* est modifié et se lira maintenant comme suit :

Le présent règlement s'applique aux immeubles suivants :

1. Un immeuble cité, ou situé dans un site patrimonial cité conformément à la *Loi sur le patrimoine culturel* ([chapitre P-9.002](#));
2. Un immeuble inscrit dans l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC du Granit;
3. Un bâtiment principal situé à l'intérieur des secteurs de PIIA;
4. Les immeubles identifiés au schéma d'aménagement et de développement de MRC du Granit;
5. Un immeuble situé dans un site patrimonial cité par la Municipalité du Canton de Stratford ou la MRC du Granit.

### **ARTICLE 3**

Le paragraphe 7 de l'article 4.5 intitulé *Documents et renseignements exigés pour une demande de démolition de bâtiment principal* est modifié et se lira maintenant comme suit :

7. Pour un immeuble patrimonial cité ou un immeuble inscrit à l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC du Granit possédant une valeur « à retenir », une étude patrimoniale réalisée par un professionnel compétent en la matière détaillant l'histoire du bâtiment, sa contribution à l'histoire locale, sa valeur architecturale et sa représentativité d'un courant architectural particulier et sa contribution à un ensemble à préserver;

**ARTICLE 12**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à Stratford, ce \_\_\_\_\_ 2026

\_\_\_\_\_  
Daniel Morin  
*Maire*

\_\_\_\_\_  
William Leclerc Bellavance  
*Directeur général / greffier-trésorier*

Avis de motion :

Adoption du projet de règlement :

Assemblée publique de consultation :

Adoption du règlement :

Certificat de conformité :

**ENTRÉE EN VIGUEUR :**

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_